

## **Commission des affaires européennes : mercredi 16 septembre 2009**

### **Daniel Garrigue interroge Pierre Lellouche sur le prochain G20.**

**M. Daniel Garrigue.** Le principal objectif du prochain sommet du G20 semble être la limitation des bonus bancaires. Certes, du point de vue politique, ces bonus constituent un scandale. Toutefois, comparé aux sujets traités lors des sommets précédents – notamment celui de Londres –, c'est l'arbre qui cache la forêt ! Les enjeux actuels sont d'une tout autre ampleur.

Vous semblez dire qu'en matière de lutte contre les paradis fiscaux, la bataille est pratiquement gagnée. Au contraire, elle ne fait que commencer ! La ligne actuelle, celle de l'OCDE, n'est pas d'une grande ambition : en imposant la ratification de douze accords et en promouvant un échange d'informations « à la demande », on est encore loin du compte.

S'agissant de la régulation financière, je reconnais qu'il y a eu des avancées du côté européen, mais, à l'échelle internationale, ce ne sont pas les normes de Bâle II, bien antérieures au sommet de Londres, qui régleront le problème. Il convient de trouver un accord avec nos partenaires sur les actifs toxiques et les accords conclus en dehors des marchés, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des transactions.

Un autre sujet qui devrait être au cœur des préoccupations du G20, que la France avait brièvement évoqué et dont on ne parle plus, c'est la balance dollar, c'est-à-dire les masses considérables de dollars résultant du déficit commercial et du déficit budgétaire des États-Unis, qui sont l'une des causes majeures du déséquilibre des marchés financiers internationaux.

La position de l'Union européenne sur le sommet de Pittsburgh me semble donc trop modeste.

Quant à la stratégie européenne de sortie de crise, on accumule les occasions manquées ! Suite à la crise financière de l'automne dernier, on avait tenté, sans succès, de coordonner les différents plans de relance économiques. On avait aussi lancé l'idée de constituer une Agence européenne de la dette, susceptible de mutualiser les emprunts des États membres afin d'harmoniser les taux d'intérêts : cela n'a pas abouti. Aujourd'hui, le Premier ministre nous annonce qu'il faut relancer la stratégie de Lisbonne et travailler sur le grand emprunt national. Pourtant, le grand emprunt n'a, à ma connaissance, donné lieu à aucune concertation avec nos partenaires européens.

Enfin, on nous avait affirmé que le retour complet de la France dans l'OTAN était le préalable nécessaire pour faire progresser la défense européenne. M. le Secrétaire d'Etat admet aujourd'hui qu'elle n'avance pas. Je n'en suis pas surpris ! [...]

**M. Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes :**

[...] Monsieur Garrigue, je vous trouve bien sévère : personne n'a dit qu'en réintégrant complètement l'OTAN, on permettrait du jour au lendemain à la défense européenne d'exister !

**M. Daniel Garrigue.** C'était pourtant l'argument avancé !

**M. le Secrétaire d'Etat.** Ce n'était qu'un argument parmi d'autres !

Ainsi, dans le livre que j'ai publié sur le sujet, je soulignais que beaucoup de nos partenaires européens mettaient en avant la non-appartenance de la France à l'OTAN pour faire planer un doute sur nos véritables intentions, en nous soupçonnant de vouloir construire la défense européenne dans le but d'affaiblir l'OTAN. Nous sommes désormais sortis de la polémique : plus personne ne peut nous faire de mauvais procès.

Si l'Europe de la défense ne progresse pas, ce n'est pas le fait de l'OTAN ; c'est parce que les dépenses militaires communes sont insuffisantes et qu'il n'y a pas de volonté politique ! Voilà ce qui freine l'émergence d'une défense européenne, bien davantage que l'appartenance ou la non-appartenance à l'OTAN. À nous de jouer les locomotives ; dans certains domaines, comme Atalante ou les opérations civilo-militaires, on arrive bien à obtenir des résultats.

Pour faire progresser l'Europe de la défense, il ne faut pas que les dépenses liées à la sécurité soient complètement étrangères aux perspectives financières de l'Union. Pourquoi trois États membres contribueraient-ils à hauteur des deux tiers aux dépenses militaires des Vingt-sept ? Y aurait-il une spécificité de ces pays ? Il convient de mettre ces questions sur la table, au même titre que la politique agricole, l'innovation technologique ou l'environnement.

Certes, la non-appartenance de la France avait un effet dissuasif pour certains de nos partenaires. C'était notamment le cas de la Pologne, qui, pour évoluer vers une défense européenne, devait avoir la garantie qu'il ne s'agissait pas d'une machine antiaméricaine. Désormais, elle est l'un de nos principaux partenaires en matière de défense.

De même, en matière économique, nous avons beaucoup avancé en un an. Vouloir mettre fin aux paradis fiscaux apparaissait à l'époque comme un doux rêve ; ce n'est plus le cas aujourd'hui, même s'il reste du chemin à parcourir. Quant à la limitation des bonus, si ce ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, elle va permettre de progresser en matière de régulation, de nouvelles normes comptables, de mise en place d'agences de notation. Le système financier qui découlera de la crise ne sera plus aussi dérégulé.

Ce sont la dérégulation et la cupidité des hommes qui, en 2008 comme en 1929, ont entraîné la crise. On ne changera pas la seconde, mais on peut essayer d'introduire une régulation intelligente. Beaucoup des idées retenues étaient à l'origine françaises ; elles ont été partagées par les Allemands, elles ont convaincu les Anglais, et elles ont fini par peser sur Wall Street. Je crois que nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli, même si cela reste insuffisant : toutes les décisions prises vont dans la bonne direction [...].